

### *Petite entreprise*

Le ministère de l'Expansion économique régionale a mis au point des programmes très poussés visant à stimuler les petites entreprises dans les régions en expansion de notre pays. Le secrétariat de la petite entreprise doit déménager de sa tour de verre du ministère de l'Industrie et du Commerce et être prêt à collaborer avec d'autres organismes sur les lieux pour aider les petites entreprises à accroître leurs activités. Le secrétariat doit être informé des programmes et des activités des autres ministères qui sont susceptibles de nuire aux petites entreprises. Je veux parler de la loi sur les banques du ministère des Finances, de la politique de la concurrence du ministère de la Consommation et des Corporations, des offices de commercialisation du ministère de l'Agriculture, de l'Agence de développement international du ministère des Affaires extérieures, et des politiques tarifaires du ministère du Revenu national.

Si le secrétariat n'est pas tenu au courant des politiques poursuivies par les autres ministères qui ont des répercussions directes sur les petites entreprises et qu'on ne lui donne pas pour mandat de gérer la plupart des programmes axés sur la petite entreprise, il ne pourra jamais sortir de l'existence vide et stérile dans laquelle il se cantonne actuellement. Parce que nous croyons que la petite entreprise revêt une très grande importance, nous nous attendons à ce que le secrétariat de la petite entreprise devienne le point de mire des petites entreprises canadiennes.

Qu'est-ce qu'une petite entreprise? Comment la définit-on? J'ai essayé d'obtenir une définition du gouvernement pendant un certain temps afin de savoir de quelle partie de la communauté canadienne il s'agit. Ainsi, en mars 1977, alors qu'on venait de lui demander de définir la petite entreprise, le ministre à l'époque (M. Marchand) n'a pu le faire, même en fonction de son propre portefeuille. Plus tard, il a affirmé qu'il serait peut-être plus sage de ne pas la définir car cela créerait de la confusion. D'autre part, en septembre 1977, le gouvernement finissait par publier la définition suivante:

... les sociétés indépendantes qui n'ont pas encore développé les structures de gestion qui caractérisent des grandes corporations chevronnées... et que les filiales ne devraient pas être exclues automatiquement du secteur de la petite entreprise.

Donc, les filiales des grandes multinationales étrangères entrent dans la définition que le gouvernement donne de la petite entreprise.

Encore vendredi dernier, en réponse à une question posée à la Chambre, le ministre définissait la petite entreprise ainsi:

... celle qui compte moins de 100 employés et qui, en général, au point de vue juridique et financier, est indépendante d'une grande société.

● (1612)

Enfin nous avons obtenu la première mesure d'encouragement que le gouvernement actuel ait consentie à la petite entreprise. Cet encouragement a été institué il y a deux ans et demi, et il incite les entreprises à ne pas prendre de l'expansion ou augmenter le nombre d'emplois pour rester dans les limites de cette définition. C'est l'une des définitions les plus ridicules que j'aie jamais entendues, car elle retient les sociétés qui ont un peu moins de 100 employés à leur service d'augmenter le nombre d'emplois, si elles veulent augmenter leur productivité et leur croissance.

[M. Jelinek.]

Quelle que soit la définition du ministre, le gouvernement actuel en a proposé quatre différentes en moins d'un an. Est-il étonnant qu'il y ait une confusion et une incertitude pénibles non seulement dans le secteur de la petite entreprise mais dans toute l'économie? La définition de notre parti, que nous recommandons depuis un certain nombre d'années se fonde—et je n'ai pas honte de la reconnaître—sur celle de l'Administration américaine de la petite entreprise: «une petite entreprise est celle qui est exploitée par le propriétaire et qui ne domine pas dans son secteur». Cette définition a donné de bons résultats aux États-Unis et elle est acceptée par bien des gens.

Nous ne devrions pas avoir honte de faire des emprunts utiles, et nous devrions certes prendre modèle sur l'administration américaine de la petite entreprise qui existe depuis 25 ans, et sur certains programmes d'encouragement qu'elle a instaurés. Cette définition est acceptée par un grand nombre de groupes d'affaires, comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, et même par certains libéraux. En fait, la définition officielle de la petite entreprise adoptée par le parti libéral de l'Ontario est exactement la même que celle que nous avons proposée, et j'ose espérer que les libéraux fédéraux suivraient au moins l'exemple de leurs homologues provinciaux.

En dépit de toutes les études dont nous parlons, le gouvernement est toujours aussi empêtré, qu'il s'agisse de définitions ou de programmes d'encouragement, parce qu'il n'a jamais tenu ses promesses depuis la première promesse qu'il a faite en 1973 dans le discours du trône. Il faut que le gouvernement limite son intervention et offre bien plus d'encouragements et de possibilités, si le secteur de la petite entreprise possédée, exploitée et dirigée par des Canadiens doit jamais devenir prospère. C'est aussi simple que cela, et nous ne pouvons continuer à les inonder de directives bureaucratiques.

Le ministre devra reconnaître que toutes ces études ont largement dépassé les lignes directrices et qu'elles ont créé un amas de paperasse. Aucune n'a donné lieu à un projet de loi ou à un programme qui ait seulement été présenté au nom des chefs de petites entreprises. Le ministère de la petite entreprise je l'ai déjà dit, existe en gros depuis deux ans et demi mais n'a entraîné aucun changement d'attitude gouvernementale à l'endroit des petites entreprises. Le gouvernement n'a pas encore de politique à cet égard. Deux ans et demi, dit le ministre.

**M. Abbott:** Il a été créé à l'automne de 1976.

**M. Jelinek:** Alors deux ans, monsieur l'Orateur. Mais il n'en demeure pas moins que le gouvernement n'a pas encore adopté de politique à l'égard de la petite entreprise malgré le vote de la loi et il n'y a sans doute même pas encore songé. Quand il est pressé de questions, le ministre vient nous dire que John Bulloch, de la Fédération des hommes d'affaires indépendants, est d'accord avec ce qu'il fait. Mais John Bulloch est également d'accord pour avoir une loi sur la petite entreprise, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'il faut se plier à tous ses desirs. Je répète que je serais plutôt en faveur de ce que fait l'administration américaine à ce sujet. Sa loi concernant la petite entreprise donne de bons résultats aux États-Unis.